



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Application des menus végétariens dans la restauration collective

Question écrite n° 15428

Texte de la question

Mme Anne Stambach-Terrenoir interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'application des menus végétariens dans la restauration collective. Depuis plus de 4 ans, il est inscrit dans la loi que les écoles doivent proposer un repas végétarien par semaine et depuis le 1er janvier 2023, la restauration publique d'État doit proposer une option végétarienne quotidienne. Ces dispositions législatives étant insuffisantes pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation de viande, qui devrait être d'au moins 50 % d'après tous les scénarios scientifiques écologiques et sanitaires, Mme la députée avait interrogé M. le ministre en mai 2024 sur les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour végétaliser l'alimentation des Français, étant donné qu'il s'est opposé à la proposition de loi visant à augmenter la part des repas végétariens dans les cantines scolaires. Dans le cadre du plan de transformation écologique de l'État, M. le ministre Guérini avait annoncé la formation de 7 500 chefs à la cuisine végétarienne et Mme la députée salue cette décision. Toutefois, ce chiffre paraît sous-évalué. En effet, comme l'indiquent des chiffres du ministère de l'agriculture, il y a plus de 80 000 restaurants collectifs concernés par la loi EGalim. Une récente étude menée par l'Association végétarienne de France a montré que près de 40 % des écoles du secondaire n'appliquent toujours pas systématiquement le repas végétarien hebdomadaire de la loi EGalim. En cause, le manque de formation et d'accompagnement. Par conséquent, Mme la députée aimerait savoir si le Gouvernement prévoit d'étendre le dispositif de formation à la cuisine végétarienne aux chefs des 72 500 autres établissements publics concernés par la loi EGalim. De plus, concernant les 7 500 chefs qui seront formés par ce dispositif, quelles sont les garanties apportées par le Gouvernement que ces formations seront bien réalisées au-delà de l'effet d'annonce ? Comment les chefs seront-ils sélectionnés et quelles mesures d'évaluation M. le ministre prévoit-il pour mesurer l'efficacité de cette formation et leur impact sur la consommation de menus végétariens dans la restauration collective ? Elle souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Stambach-Terrenoir](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15428

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire \(Ministre déléguée\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1067

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)